

## Conseil municipal du 24 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DUPERCHY, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juillet 2023

Membres présents : P. DUPERCHY – B. ALLARD – N. MAURIZI – C. CHAPELLET – E. LALLEMENT – P. ROULAND – W. VANNEUVILLE – V. DUPORT DIT ROUSSEAU - P. ROUCH

Membres absents excusés : S. PELLICIER (procuration à B. ALLARD) – MF. EXCOFFON (procuration à N. MAURIZI) – R. MONTFALCON (procuration à E. LALLEMENT)

Membres absents non excusés : L. FLUTTAZ – C. CAUTERMAN – E. RAGNI -

Secrétaire de séance : Etienne LALLEMENT

### ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance ;  
Approbation du compte rendu du 19 juin 2023 ;  
Attribution du marché de travaux de l'école ;  
Règlement périscolaire 2023/2024 ;  
Transfert de compétence des infrastructures de recharge pour voitures électriques ;  
Subvention Octobre Rose ;  
Décisions du maire ;  
Questions diverses :

- Déménagement, aménagement de l'école
- Travaux divers.

:

**Désignation d'un secrétaire de séance.**

**Compte-rendu de la séance du 19 juin 2023 : approuvé à l'unanimité**

### **ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX « REHABILITATION ET EXTENSION DE L'ECOLE »**

Brigitte Allard fait une présentation des offres et précise que tous les lots ont été attribués. Elle informe que le montant des subventions pourrait atteindre 80% du montant des travaux. A ce jour nous avons reçu les arrêtés de subvention du Département (200 000€ CTS et FDEC), de la Région (61 000€ contrat Région) et de l'Etat (300 000€ Fonds Verts) Les demandes auprès du SDES et de l'Etat (DETR ou DSIL) sont toujours à l'étude.

Suite à une remarque d'Etienne LALLEMENT, le maire précise qu'il n'y a pas que le montant des offres qui est pris en compte pour l'attribution des lots mais également la méthodologie, les références et le planning prévisionnel.

Le Maire :

-Rappelle que par délibération en date du 23 mai 2022 l'avant-projet définitif des travaux de réhabilitation et extension de l'école a été approuvé et le lancement du marché autorisé pour un montant de 846 000 € hors taxes avec les options soit un montant de 1 015 200 € toutes taxes comprises.

-Rappelle que l'avis d'appel public à concurrence publié le 09 mai 2023 fixait le délai de réception des offres au 12 juin 2023 à 12h.

- Propose au conseil municipal d'attribuer les lots du marché de travaux pour le projet de réhabilitation et extension de l'école de Saint-Alban-de-Montbel pour un montant de 902 959.02 €, réparti comme suit :

LOT	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT
LOT 1 « VRD »	SAS SB BATIMENT	59 825.72 €
LOT 2 « DECONSTRUCTION »	FSM	62 344.70 €
LOT 3 « GROS ŒUVRE »	PERROUSE CONSTRUCTION	64 746.23 €
LOT 4 « FACADE – ITE »	FSM	15 355.50 €
LOT 5 « OSSATURE BOIS – CHARPENTE BOIS – COUVERTURE, ZINGUERIE - BARDAGE »	SARL D&B CHARPENTE	306 742.81 €
LOT 6 « MENUISERIES EXTERIEURES »	GB BOIS	64 132.00 €
LOT 7 « MENUISERIES INTERIEURES »	CARRE MENUISERIE	65 572.00 €
LOT 8 « DOUBLAGES, CLOISONS, PLAFONDS, FAUX-PLAFONDS »	MILLION SARL	33 246.35 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2022-23 en date du 23 mai 2022 approuvant l'avant-projet définitif et autorisant le Maire à lancer le marché ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence publié le 09 mai 2023 ;

Vu la réunion d'analyse des offres de la commission ad hoc du 17 juillet 2023 ;

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 19/07/2023 ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'attribution du marché de réhabilitation et extension de l'école pour un montant de 902.959.02 €HT tel que réparti ci-dessus ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le marché de réhabilitation et extension de l'école tous les documents nécessaires à l'exécution de celui-ci.
- **PRECISE** que les crédits sont prévus au budget.

**APPROBATION DU REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE, DE LA CHARTE DE BONNE CONDUITE ET FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023-2024,**

William VANNEUVILLE, adjoint, informe le conseil que le règlement de la cantine et de la garderie périscolaire doit faire l'objet de quelques modifications pour le bon fonctionnement du service.

Les modifications apportées sont les suivantes :

Article 5-1 restauration scolaire :

Cet article précise :

- les nouvelles conditions d'absences déductibles

La charte de bonne conduite

Des précisions ont été apportées concernant les sanctions en cas de non-respect de cette charte.

Les tarifs restent inchangés mais pourront évoluer en cours d'année suivant l'augmentation *du prix* des repas par le prestataire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du service de restauration et de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2023-2024 ainsi que les modifications de la charte de bonne conduite

## **TRANSFERT DE COMPETENCE DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VOITURES ELECTRIQUES**

Le maire donne lecture de la lettre du Syndicat D'Energie de la Savoie qui propose de conclure une convention de transfert, au S D E S, de la compétence des infrastructures de recharge pour voitures électriques.

Les termes de ces documents n'ont pas convaincu le conseil qui a préféré reporter sa décision dans l'attente de précisions, notamment, concernant la prise en charge du coût des installations.

## **SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE OCTOBRE ROSE**

Brigitte ALLARD, 1<sup>ère</sup> adjointe, donne lecture d'un courrier du Comité des fêtes qui a pour projet l'organisation d'une manifestation dans le cadre d'OCTOBRE ROSE le 15 Octobre prochain et qui sollicite le soutien de la Commune.

William VANNEUVILLE, adjoint, estime qu'une subvention est attribuée chaque année au comité des fêtes et que sa trésorerie doit lui permettre de faire les achats nécessaires à cette manifestation, achats qui doivent être reversés avec bénéfice.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 300 euros au comité des fêtes afin de lui permettre d'avancer les fonds de la manifestation octobre rose prévue le 15 octobre 2023. **Cette subvention de 300 € devra ensuite être intégralement reversée par le Comité des Fêtes à la Ligue contre le cancer. Elle viendra ainsi s'ajouter aux bénéfices réalisés lors de cette journée.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix POUR et 2 ABSTENTIONS :

- **ATTRIBUE une aide financière de 300€, sous forme de subvention versée au Comité de fêtes**, et ce pour permettre l'achat de tee-shirts « octobre rose », mis en vente le jour de la manifestation.
- **PRECISE** que cette somme est prévue au budget 2023

### Résultat du vote

Abstentions : V. DUPORT DIT ROUSSEAU et W. VANNEUVILLE

## **QUESTIONS DIVERSES:**

### Voie verte :

Patrick ROULAND rappelle que les travaux doivent débuter en mars 2024 et qu'un avant-projet doit être finalisé rapidement par le comité de pilotage. Il nous faut donc transmettre nos souhaits de constructions d'éléments de sécurisation nécessaires dans la traversée de la commune.

Le Maire souhaite que des plateaux ralentisseurs de vitesse soient installés près de l'arrêt de car, du carrefour de la ZA et au Gué des planches.

Brigitte ALLARD propose que l'on se fasse assister par le maître d'œuvre du projet (Profil'études) et par la Maison Technique du Département des 2 Lacs pour ces aménagements de sécurité.

Patrick ROUCH demande que cette agence nous présente à nouveau le projet et Virginie DUPOUR DIT ROUSSEAU ainsi que Nunzia MAURIZI *pensent* que les riverains devront être invités à cette réunion.

Travaux :

Le maire indique que les travaux *suivants ont été effectués*

- recouvrement de chaussée de la route du Munin et comblement des nids de poule de la route du Berlioz
- modification du réseau d'eaux pluviales près du futur cabinet médical zone de la Colombette

Projets de travaux :

M Le Maire signale que la vétusté de certaines fenêtres du bâtiment de l'école maternelle impose leur remplacement par des châssis vitrés.

Des stores extérieurs (volets roulants) vont être posés sur les fenêtres de toit de la salle du conseil.

Interrogé par Chantal CHAPPELLET M. le Maire précise que les abri-bus seront installés en septembre.

Divers :

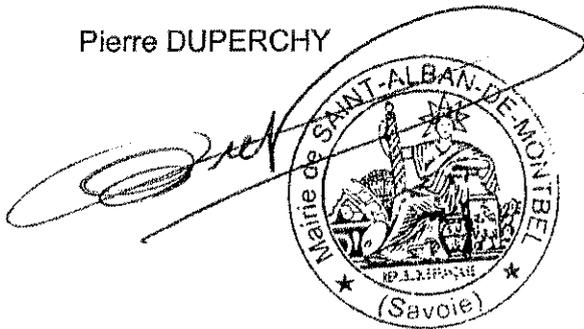
Le Maire rappelle que le ramassage des poubelles individuelles cessera à l'automne et que les ordures ménagères devront être emmenées sur les lieux de dépôts (PAV : points d'apport volontaire) définis par la CCLA. Il sera possible de racheter son bac. Les petits conteneurs collectifs seront prochainement retirés.

Nunzia MAURIZI fait part des incidents répétés de distribution de courrier (erreur de rue) qu'elle a subi ces derniers mois.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 22 h.

Le Maire

Pierre DUPERCHY



Le secrétaire de séance

Etienne LALLEMENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Etienne Lallement', written in a cursive style.